

**E 4539**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 25 juin 2009

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 24 juin 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de budget rectificatif** d'installation et de fonctionnement du  
C.SIS pour 2009.





CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 19 juin 2009

11229/09

LIMITE

SIRIS 89  
COMIX 521

**NOTE**

---

de:	la délégation française
au:	Groupe "SIS/SIRENE" (Comité mixte UE/Islande-Norvège et Suisse-Liechtenstein)
n° doc. préc.:	7183/09 SIRIS 35 COMIX 194
Objet:	Projet de budget rectificatif d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 2009

---

Conformément au règlement financier concernant les frais relatifs à l'installation et l'utilisation du C.SIS (SCH/Com-ex (93) 16 rév. 2 et SCH/Com-ex (97) 35), tel qu'amendé par les Décisions du Conseil 2007/472/CE du 25 juin 2007<sup>1</sup> et 2008/328/CE du 18 avril 2008<sup>2</sup>, la délégation française présente ci-après **un projet de budget rectificatif** d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour l'année 2009.

Conformément à la demande des Etats membres, la France a lancé un Appel d'Offre comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

---

<sup>1</sup> JO L 179/07 du 7.7.2007, p. 50.

<sup>2</sup> JO L 113/08 du 25.4.2008, p. 21.

La tranche ferme répond au besoin de continuation des contrats de maintenance opérationnelle du CSIS 1+R qui arrivent à échéance à la fin du mois de juillet 2009. Il s'agit également de procéder à la rénovation du système central actuel afin de restaurer ses ressources et garantir un service approprié aux contraintes de haute disponibilité du SIS exigé dans le domaine de la justice de liberté et de la sécurité en Europe.

La tranche conditionnelle couvre le besoin de mise en œuvre éventuelle des fonctionnalités SIS II.

Les services de l'Administration française finalisent en ce moment l'analyse de la seule offre reçue mais il est désormais possible de mesurer que les montants prévisionnels affectés au budget 2009 du C.SIS ne sont pas suffisants.

**La demande d'augmentation du budget 2009 ne concerne bien entendu que la partie ferme de l'Appel d'Offre et vise à assurer à la France la couverture financière suffisante pour pouvoir procéder à la notification du marché et au lancement de cette partie ferme.**

Le budget d'installation 2009 du CSIS évolue donc de 4 530 000 € à 5 750 000 € soit une augmentation demandée de 1 200 000 €

A ce titre, il faut rappeler la décision prise par les Etats membres de recourir dans l'appel d'offre au choix d'une rénovation importante permettant d'assurer la fiabilité et la robustesse du système central actuel sur une période plus longue que prévue. Le contexte et la nature de cette décision sont décrits dans la note 10300/09 SIS-TECH 56 COMIX 444.

Le budget de fonctionnement 2009 du CSIS, concernant la ligne correspondant à la maintenance forfaitaire du système, évolue donc de 1 200 000 € à 1 575 000 € soit une augmentation demandée de 375 000 €

Il est à ce titre important de noter que le coût d'une année pleine de maintien en conditions opérationnelles du système central passe de 1 200 000 € à 2 100 000 € Une adaptation du budget pluriannuel sera donc à prévoir.

**BUDGET D'INSTALLATION PREVISIONNEL**  
**DU C.SIS POUR 2009 (version révisée)**

(en EUR)	<b>2009</b>
<b>INSTALLATION</b>	<b>5 750 000</b>
Remplacement de l'infrastructure réseau et sécurité Remplacement de logiciels et de matériels obsolètes	5 200 000
Evolutions de la configuration logicielle et matérielle du C.SIS	100 000
Prestations d'expertise relatives au C.SIS 1+R et au New-SISNET	180 000
Prestations d'expertise relatives au projet SIS II	250 000

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL**  
**DU C.SIS POUR 2009 (version révisée)**

NATURE des DEPENSES	COUTS (EUR)	TOTAUX (EUR)
<b>Frais d'exploitation et de fonctionnement</b>		
<i>1. Maintenance Informatique</i>		
Maintenance forfaitaire du système .....	1 575 000	
Consommables informatiques .....	10 000	
Renouvellement des moyens informatiques .....	25 000	
<i>2. Entretien et fonctionnement des locaux</i>		
Nettoyage .....	<i>payé par la France</i>	
Loyers et charges .....	<i>payé par la France</i>	
Téléphone .....	30 000	
Climatisation (10% remboursés par les pays) .....	10 000	
Electricité et fluides .....	<i>payé par la France</i>	
Travaux d'entretien .....	<i>payé par la France</i>	
Divers .....	5 000	
<b>S/Total exploitation et fonctionnement</b>		<b>1 655 000</b>
<b>Mobilier, équipement et fournitures</b>		
Mobilier .....	<i>payé par la France</i>	
Équipement de bureau et fonctionnement du secrétariat .....	15 000	
<b>S/Total mobilier, équipement et fournitures</b>		<b>15 000</b>
<b>Documentation, relations publiques, formation</b>		
Achat de livres et documents .....	5 000	
Accueil des visiteurs et stagiaires .....	5 000	
Frais de formation .....	40 000	
<b>S/Total documentation, R.P., formation</b>		<b>50 000</b>
<b>Personnel et déplacements</b>		
4 ingénieurs d'exploitation .....	320 000	
8 opérateurs de saisie .....	420 000	
3 ingénieurs de tests .....	190 000	
Déplacements .....	50 000	
<b>S/Total personnel</b>		<b>980 000</b>
<b>« Task Force SIS II »</b>		
Prestations d'assistance .....	200 000	
<b>S/Total « Task Force SIS II »</b>		<b>200 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 900 000</b>